

COMITÉ EXÉCUTIF

RÉSOLUTION 355-CX-1554

concernant l'engagement d'une commis aux ressources informationnelles à la Direction du soutien aux études à Saint-Jérôme au Campus de Saint-Jérôme

adoptée par le comité exécutif de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent cinquante-cinquième réunion tenue le mardi 10 avril 2012 à 17 h 00, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

ATTENDU la vacance d'un poste de commis aux ressources informationnelles à la Direction du soutien aux études à Saint-Jérôme au Campus de Saint-Jérôme;

ATTENDU l'affichage dudit poste et les candidatures reçues;

ATTENDU la recommandation du comité de sélection et les explications du vice-recteur à l'administration et aux ressources;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Yves Dupont, appuyée par monsieur Michel Lavergne,

IL EST RÉSOLU :

D'APPROUVER l'engagement de madame Sylvie Lamoureux, à titre de commis aux ressources informationnelles à la Direction du soutien aux études à Saint-Jérôme au Campus de Saint-Jérôme, et ce, à compter du 17 avril 2012;

DE MANDATER la direction du Service des ressources humaines pour procéder à l'engagement de madame Sylvie Lamoureux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Luc Maurice
Secrétaire général

COMITÉ EXÉCUTIF

RÉSOLUTION 355-CX-1555

concernant l'engagement d'une secrétaire de direction au Département des sciences naturelles

adoptée par le comité exécutif de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent cinquante-cinquième réunion tenue le mardi 10 avril 2012 à 17 h 00, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

ATTENDU la résolution 351-CA-5305 concernant une autorisation de dépôt d'une demande de financement auprès du MDEIE et la confirmation de la mise en œuvre du projet ISFORT, sous réserve de l'obtention des financements attendus;

ATTENDU l'obtention des financements attendus;

ATTENDU la création d'un poste bureau de secrétaire de direction au Département des sciences naturelles;

ATTENDU que le comité exécutif est invité à procéder à l'engagement de madame Jinny Allaire au poste de secrétaire de direction au Département des sciences naturelles;

ATTENDU la recommandation de la direction du Service des ressources humaines et les explications du vice-recteur à l'administration et aux ressources;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Yves Dupont, appuyée par madame Lisette Blouin-Monfils,

IL EST RÉSOLU :

D'APPROUVER l'engagement de madame Jinny Allaire, à titre de secrétaire de direction au Département des sciences naturelles, et ce, à compter du 1^{er} mai 2012;

DE MANDATER la direction du Service des ressources humaines pour procéder à l'engagement de madame Jinny Allaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Luc Maurice
Secrétaire général

COMITÉ EXÉCUTIF

RÉSOLUTION 355-CX-1556

concernant l'octroi d'un contrat de services professionnels en architecture pour la rénovation et l'agrandissement de l'ISFORT

adoptée par le comité exécutif de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent cinquante-cinquième réunion tenue le mardi 10 avril 2012 à 17 h 00, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

ATTENDU les articles 4 et 31 de la Loi sur l'Université du Québec et les articles 1.1 et 1.4 d) du Règlement général 4 : « Exercice des pouvoirs des établissements »;

ATTENDU l'article 4.4 du Règlement de régie interne de l'UQO;

ATTENDU la résolution 351-CA-5305 du conseil d'administration de l'UQO, tenue le 26 avril 2011, à l'effet notamment de faire une demande de financement au Programme de soutien à la recherche, volet 2, du ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation (MDEIE) pour l'infrastructure de l'ISFORT et de mandater le vice-recteur à l'administration et aux ressources à lancer les travaux de rénovation et de construction du bâtiment qui abritera l'ISFORT à Ripon;

ATTENDU que le MDEIE a confirmé l'octroi d'une subvention de 3 225 000 \$ pour les travaux d'infrastructure de l'ISFORT, conditionnellement à la signature d'une convention exigeant notamment le transfert des actifs de l'*Institut québécois d'aménagement de la forêt feuillue (IQAFF)*;

ATTENDU l'appel d'offres public paru sur le babillard électronique SÉAO entre le 14 et le 29 mars 2012;

ATTENDU que le Comité de sélection a évalué, lors de sa rencontre du 30 mars 2012, quatre propositions conformes de firmes d'architecture;

ATTENDU que la firme Brière, Gilbert + associés, architecture & design urbain a obtenu le meilleur pointage du Comité de sélection;

ATTENDU la recommandation du vice-recteur à l'administration et aux ressources;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Michel Lavergne, appuyée par madame Lisette Blouin-Monfils,

IL EST RÉSOLU :

D'OCTROYER un contrat de services professionnels en architecture à la firme Brière, Gilbert + associés, architecture & design urbain dans le cadre des travaux d'infrastructure de l'ISFORT;

DE MANDATER le vice-recteur à l'administration et aux ressources et le secrétaire général à signer le contrat avec la firme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Luc Maurice
Secrétaire général

COMITÉ EXÉCUTIF

RÉSOLUTION 355-CX-1557

concernant l'avis au recteur concernant le projet de budget du fonds de fonctionnement de l'Université du Québec en Outaouais pour l'année 2012-2013

adoptée par le comité exécutif de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent cinquante-cinquième réunion tenue le mardi 10 avril 2012 à 17 h 00, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

ATTENDU l'article 5.3.3 a) du Règlement de régie interne;

ATTENDU le processus de préparation mis en place pour l'élaboration du budget de fonctionnement 2012-2013 de l'Université;

ATTENDU les orientations budgétaires 2012-2013;

ATTENDU la présentation et les explications du vice-recteur à l'administration et aux ressources et de la directrice du Service des finances;

ATTENDU l'analyse des demandes budgétaires par le comité du budget, présidé par le recteur;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de madame Lisette Blouin-Monfils, appuyée par monsieur Michel Lavergne,

IL EST RÉSOLU :

DE DONNER un avis favorable au recteur afin que le budget du fonds de fonctionnement pour l'année 2012-2013 soit déposé au conseil d'administration pour adoption.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

Original signé par :

Luc Maurice
Secrétaire général

COMITÉ EXÉCUTIF

RÉSOLUTION 355-CX-1558

concernant l'avis au recteur concernant le projet de budget du fonds d'investissement de l'Université du Québec en Outaouais pour l'année 2012-2013

adoptée par le comité exécutif de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent cinquante-cinquième réunion tenue le mardi 10 avril 2012 à 17 h 00, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

ATTENDU l'article 5.3.3 a) du Règlement de régie interne;

ATTENDU les enveloppes de maintien des actifs 2011-2012 estimées par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS) pour la présentation des projets de maintien des actifs immobiliers prévus en 2011-2012, demandée par le ministère le 21 décembre dernier;

ATTENDU le Plan quinquennal d'investissements universitaires 2010-2015 approuvé par le Conseil des ministres et transmis aux établissements;

ATTENDU la présentation et les explications du recteur et du vice-recteur à l'administration et aux ressources;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Michal Iglewski, appuyée par madame Lisette Blouin-Monfils,

IL EST RÉSOLU :

DE DONNER un avis favorable au recteur afin que le budget d'investissement pour l'année 2012-2013 soit déposé au conseil d'administration pour adoption, et ce, tel que réparti dans les enveloppes suivantes :

- | | | |
|---|--|--------------|
| • | Maintien des actifs | 1 141 000 \$ |
| • | Enveloppe de rattrapage-bâtiment | 449 000 \$ |
| • | Développement des systèmes d'information | 294 000 \$ |
| • | Résorption du déficit d'entretien accumulé | 525 000 \$ |

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Luc Maurice
Secrétaire général

COMITÉ EXÉCUTIF

RÉSOLUTION 355-CX-1559

concernant l'approbation de l'accord de coopération entre l'Universidade Federal de São Carlos (USFCar) et l'Université du Québec en Outaouais (UQO)

adoptée par le comité exécutif de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent cinquante-cinquième réunion tenue le mardi 10 avril 2012 à 17 h 00, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

ATTENDU l'intérêt commun d'approfondir et de développer conjointement des activités académiques, scientifiques et techniques;

ATTENDU l'opportunité mutuelle de promouvoir des échanges d'enseignants, d'étudiants et de personnels techniques et administratifs afin de contribuer au progrès scientifique et au renforcement de leurs ressources humaines spécialisées;

ATTENDU l'ambition réciproque de faire progresser et développer les deux institutions avec des programmes et des projets de recherche en conjoint qui conduisent à une complémentarité effective;

ATTENDU la possibilité de poursuivre des échanges d'étudiants et des collaborations de recherche entre les deux établissements;

ATTENDU la nécessité d'établir un accord de coopération entre les deux établissements afin de permettre à une étudiante de l'université partenaire de présenter un dossier de demande de bourse auprès du BCEI ce qui, le cas échéant, pourra lui permettre d'effectuer un séjour supervisé de recherche à l'UQO à l'automne 2012;

ATTENDU le projet de protocole d'entente cadre;

ATTENDU les explications du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Michal Iglewski, appuyée par monsieur Michel Lavergne,

IL EST RÉSOLU :

D'APPROUVER l'accord de coopération entre l'Universidade Federal de São Carlos (UFSCar) et l'Université du Québec en Outaouais (UQO);

DE MANDATER le recteur et le secrétaire général à signer, pour et au nom de l'Université du Québec en Outaouais, l'accord de coopération;

DE MANDATER le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche à signer, pour et au nom de l'Université du Québec en Outaouais, tout addendum établi selon les domaines et modes de coopération régis par cet accord de coopération.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Luc Maurice
Secrétaire général

COMITÉ EXÉCUTIF

RÉSOLUTION 355-CX-1560

concernant l'approbation de l'entente de partenariat entre les Carrefour jeunesse emploi de la région de l'Outaouais, le Cégep de l'Outaouais et l'Université du Québec en Outaouais

adoptée par le comité exécutif de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent cinquante-cinquième réunion tenue le mardi 10 avril 2012 à 17 h 00, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

ATTENDU les projets de collaboration potentiels entre les parties;

ATTENDU l'Avenue internationale des Carrefour jeunesse emploi de la région de l'Outaouais;

ATTENDU le mandat du Bureau international du Cégep de l'Outaouais;

ATTENDU la Politique d'internationalisation de l'Université du Québec en Outaouais;

ATTENDU le projet d'entente de partenariat;

ATTENDU les explications du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Michel Lavergne, appuyée par madame Lisette Blouin-Monfils,

IL EST RÉSOLU :

D'APPROUVER l'entente de partenariat entre les Carrefour jeunesse emploi de la région de l'Outaouais, le Cégep de l'Outaouais et l'Université du Québec en Outaouais;

DE MANDATER le recteur et le secrétaire général à signer, pour et au nom de l'Université du Québec en Outaouais, l'entente de partenariat;

DE MANDATER le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche à signer, pour et au nom de l'Université du Québec en Outaouais, tout addendum établi selon les domaines et modes de collaboration régis par cette entente de partenariat.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Luc Maurice
Secrétaire général